Nombre de membres Séance du 26 février 2021

en exercice: 11 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement

convoquée le 26 février 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 10 Sont présents: Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel

GROSBELLET, Emmanuel PHILIPPON, Jacqueline GUILLOT, Chantal

Votants: 10 RODAMEL, Hervé REGEFFE, Xavier DEJOB

Représentés :

Excuses: Pascale MEILLAND

Absents:

Secrétaire de séance : Xavier COHAS

4_01FEV_2021

Objet : Approbation de la convention d'usage temporaire d'une réserve foncière par Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane

À la suite d'une demande de, Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane, de renouvellement d'utilisation des terrains communaux proches de sa propriété pour faire paître ses chevaux, Monsieur le Maire donne lecture de la « convention d'usage temporaire d'une réserve foncière » qui pourrait être poursuivie si le conseil en est d'accord.

Ouï cet exposé, le conseil municipal

- Donne son accord pour que Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane utilise à nouveau les terrains communaux proches de sa propriété
 - Approuve le contenu de la convention proposée
 - Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

5_2FEV_2021

Objet : Accueil de jour : protocole d'accord

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Ribes, Adjointe afin de présenter le sujet suivant.

Le Centre Hospitalier de Boen propose un service d'accueil de jour itinérant sur plusieurs sites distincts. Ce service en accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes d'Alzheimer ou de maladies apparentées et propose une prise en charge adaptée avec la personne, ses proches et l'équipe soignante spécialisée. L'objectif est décrit dans le protocole, dont Mme Ribes donne lecture et sera joint à la délibération.

Ce service pourrait être remis mis en place à partir de mars 2021 dans les locaux de Loire Habitat situés rue de Vichy à Saint Just en Chevalet. Il est demandé aux communes de participer à la location des locaux à hauteur de 20€ par mois soit 240€ par an pour une durée de 1 an renouvelable.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce protocole et sur la participation financière de la commune.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce protocole d'accord et la participation financière demandée soit 20€ par mois soit 240€ par an pour une durée de 1 an renouvelable.

6_03FEV_2021

Objet : Ecole de St Just : frais de scolarité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Ribes pour présenter le sujet des frais de scolarité dus à la commune de St Just en Chevalet.

Elle explique qu'après plusieurs rencontres entre la commune de St Just en Chevalet et les 3 communes concernées, dépourvues d'école primaire (Saint Romain d'Urfé, Juré et St Marcel d'Urfé), il est prévu l'accord suivant :

* participation au coût de fonctionnement déterminé par la commune de St Just avec un abattement de 20% avec présentation annuelle détaillée des dépenses et représentation d'un représentant des 3 communes au côté de St Just aux différents conseils d'école * Cet accord est valable pour la durée du mandat.

Ouï l'exposé de Mme Ribes et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de cet accord tel édictés ci-dessus et charge M le Maire d'en informer M le Maire de St Just en Chevalet.

7 4FEV 2021

Objet : Création d'un budget lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de bâtir le projet de Lotissement communal, il serait opportun de créer un budget « Lotissement » et de l'ajouter en budget annexe dans la Comptabilité M14 de la Commune afin d'y tenir la comptabilité en étroite relation avec le Trésor Public.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un budget « Lotissement » et de l'ajouter en budget annexe dans la Comptabilité M14 de la Commune.

8_5FEV_2021

Objet: Lotissement communal: apport d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil de créer un budget lotissement afin de pouvoir vendre du terrain communal pour construire. Il propose la parcelle communale A 1306, d'une superficie de 1440 m2 au lieudit « le château » qui avait été viabilisée pour un projet communal, d'une valeur de 1400€. Il demande au conseil de statuer sur cette proposition

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : -d'apporter la parcelle A 1306 (inventaire 23-2021 − T lot.) d'une superficie de 1440 m2 au lieu-dit « le château » d'une valeur de 1400€ au budget lotissement, afin de la proposer à la construction.

Objet : Appartement de la Mairie : Bail de location à Mme Grelier Marilou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M Rabet Samuel a résilié son bail, il convient de relouer ce logement. Il informe le conseil qu'il a reçu une demande de location de Mme Grelier Marilou concernant cet appartement. Il serait loué à compter du 17 avril 2021. Il donne connaissance du bail qu'il propose de signer avec le preneur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la location de l'appartement à Mme Grelier Marilou **APPROUVE** le bail présenté et autorise M. le Maire à le signer, **FIXE** le montant du loyer mensuel à 290.00 € à compter du 17 avril 2021 **FIXE** le montant de la caution à ce même montant

Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus

4_01FEV_2021 Objet : Approbation de la convention d'usage temporaire d'une réserve foncière par Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane

5_2FEV_2021 Objet : Accueil de jour : protocole d'accord

6_03FEV_2021 Objet : Ecole de St Just : frais de scolarité

7_4FEV_2021 Objet : Création d'un budget lotissement

8_5FEV_2021 Objet : Lotissement communal : apport d'un terrain communal

9_6_FEV_2021 Objet : Appartement de la Mairie : Bail de location à Mme Grelier Marilou

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	Absente excusée
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	